



Maison du Projet  
des 3 Ponts

# Guide du relogement

**Pour répondre à toutes vos questions :**

"Est-ce que je vais déménager ?"

"Où vais-je habiter ?"

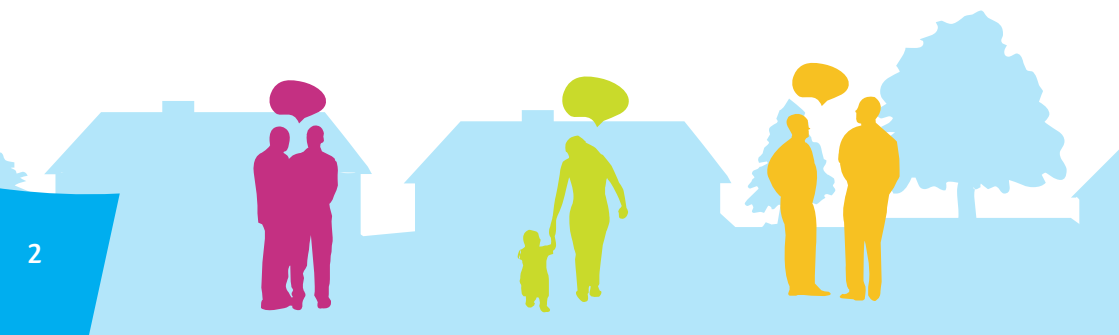
"Comment va se passer mon relogement ?"



# Sommaire

---

Le Projet de Rénovation Urbaine (PRU).....	3
Le quartier des Trois Ponts (PRU).....	4
Plan des démolitions sur les Trois Ponts .....	5
Votre logement va être démoli dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine ?.....	6
Comment va se passer mon relogement ?.....	7
Pense-bête.....	8
Vous quittez votre logement actuel.....	9
Vous emménagez dans votre nouveau logement.....	10
Accompagnement social.....	11
Contacts utiles.....	12



# Le Projet de Rénovation Urbaine (PRU)

---

Roubaix est engagé depuis fin 2004 dans un **Programme de Rénovation Urbaine**, principalement financé par l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine). Ce programme a pour but d'offrir des logements de qualité, d'améliorer les services offerts aux publics et d'adapter les équipements publics afin de changer durablement le cadre de vie des habitants.



Afin d'être au plus près des habitants, la ville conduit le volet social du PRU : le relogement et l'accompagnement des familles, l'information et la concertation sur le projet, la gestion urbaine de proximité, l'insertion et l'accès à l'emploi, la réussite éducative...

**27 Novembre 2007 :** Signature de la convention financière pour un montant de 301 millions d'euros.

**24 Janvier 2007 :** Signature de la charte du relogement par le maire, la préfète déléguée à l'égalité des chances, les bailleurs (groupe CMH-Logicil, Lille Métropole Habitat, le PACT Métropole Nord), le département et les associations de locataires.



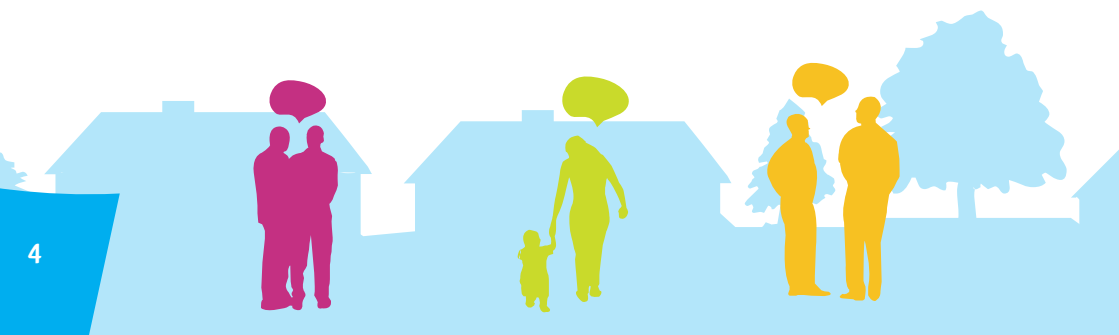
## Le quartier des Trois Ponts (PRU)

---

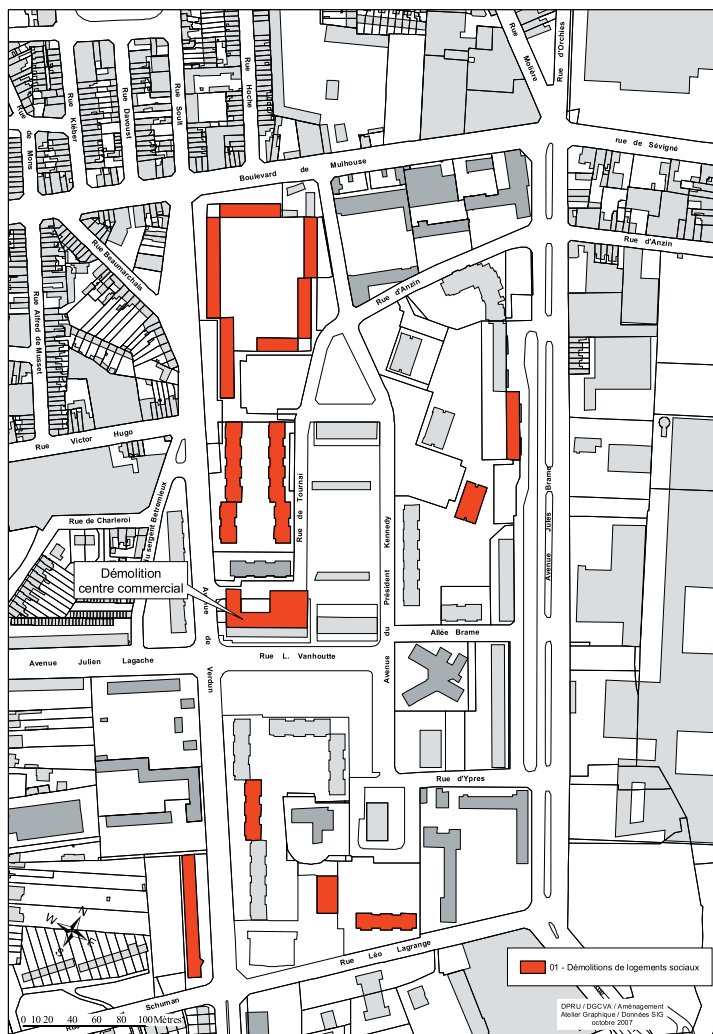
Sur le quartier des **Trois Ponts**, 706 logements seront démolis sur les 1708 du quartier : boulevard de Mulhouse, avenues de Verdun, Kennedy, Brame, rue de Tournai, rue Lagrange, **la Tour C**, ainsi que le centre commercial.



Sur le quartier, à l'issue des travaux, **261** logements seront reconstruits dont **126** logements sociaux et **155** logements diversifiés (individuels ou petits collectifs) seront proposés. Pour compléter cette offre, la ville accompagnera les familles vers d'autres logements réalisés dans d'autres quartiers de la ville. De plus, le projet prévoit la création d'un centre pour **la Petite Enfance** et d'un nouveau centre commercial, la rénovation de **la salle Lejeune** et de la cour de l'école Jean Macé, la réalisation d'espaces publics...



# Plan des démolitions sur les Trois Ponts



## LES DÉMOLITIONS PROGRAMMÉES : 706 logements seront démolis

- 214-218 boulevard de Mulhouse
- 3-19 avenue de Verdun
- 23-35 avenue de Verdun
- 14-30 avenue Kennedy
- 34-50 avenue Kennedy
- 14-20 rue de Tourmai
- 45-57 avenue de Verdun
- 61-65 avenue de Verdun
- 40-58 rue de Tourmai
- 64-70 rue de Tourmai
- Tour C
- 70-82 avenue de Brame
- 127-137 avenue de Verdun
- 144-174 avenue de Verdun
- 43-55 rue Lagrange
- Tour F
- Centre commercial

# Votre logement va être démoli dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine ?

Une **Charte et un Protocole de Relogement** ont été signés par la Ville de Roubaix, les bailleurs et les associations représentantes de locataires pour :

- > Définir les grands principes du relogement,
- > Garantir les droits du locataire,
- > Préciser les engagements du bailleur pour le relogement des familles.

Le Guide du Relogement vous aide à :

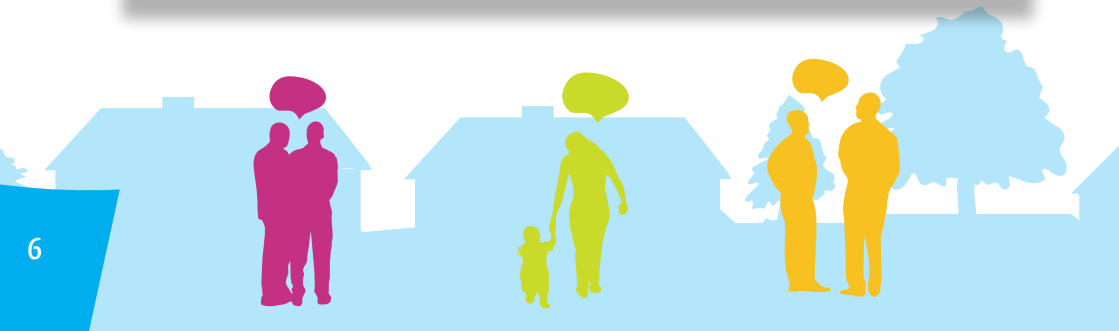
- > Connaître vos droits et devoirs de locataires dans le cadre du relogement,
- > Mieux vous orienter dans le dispositif d'accompagnement social mis en place pour soutenir la transformation du quartier.



## Pour vous informer, une seule adresse : La Maison du Projet

Elle est située au cœur de la Maison des Services dans les locaux de la Mairie de Quartiers Est au 2<sup>ème</sup> étage. L'équipe de la Maison du Projet vous informe sur le Projet de Rénovation Urbaine du quartier des Trois Ponts.

Marie-George Volckaert, Agent Relogement-Insertion est à votre disposition pour discuter avec vous de la situation de votre immeuble : démolition ? réhabilitation ? Elle peut également jouer le rôle de médiateur avec votre bailleur si un problème se présente.



# Comment va se passer mon relogement ?

---

## Étape 1

Un représentant de mon bailleur me rencontre chez moi. Avec lui, je **discute de ma situation** de relogement.

Mes souhaits seront pris en compte, afin de trouver un logement adapté à ma situation.



## Étape 2

Mon bailleur me fait une **proposition de logement** (jusqu'à 3).

Si je le désire, je peux me faire accompagner du médiateur de la Maison du Projet.

J'ai droit à un temps de réflexion pour faire mon choix.



## Étape 3

Il me convient, **je l'accepte**.

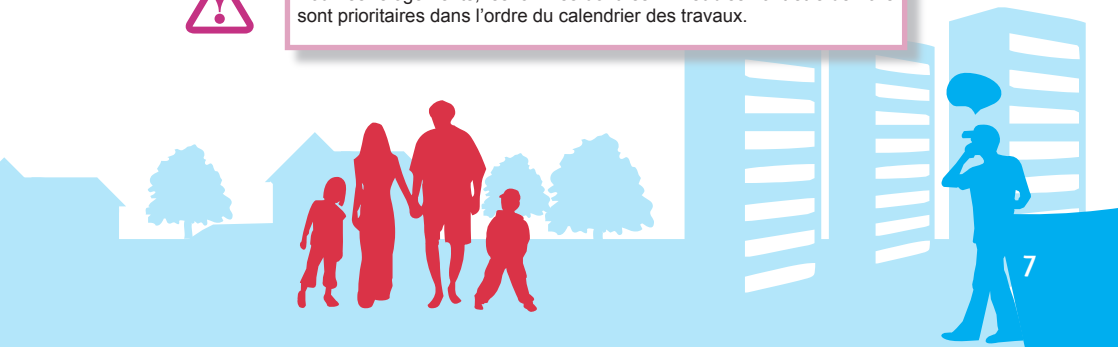


## Étape 4

### Je déménage



Pour les relogements, les familles dont les immeubles vont être démolis sont prioritaires dans l'ordre du calendrier des travaux.



## Pense-bête

---

Ci-dessous, ce petit tableau vous permettra de récapituler le **coût de votre logement** actuel :

	Aujourd'hui, mon logement me coûte :
Surface	
Loyer	
Charges : - eau chaude - eau froide - chauffage - autres charges	
Electricité	
Gaz	
Assurance Logement /an	
APL	
<b>TOTAL</b>	



Quand vous visitez un logement, n'oubliez pas de prendre en compte son loyer, mais aussi ses charges.

Pour le coût du chauffage, une estimation peut être faite dans les agences EDF.

# Vous quittez votre logement actuel

---



## > Etat des lieux

Au moment où vous quitterez votre logement actuel, votre bailleur viendra faire un état des lieux avec vous. Aucun frais ne vous sera facturé.



## > Fermeture des compteurs

N'oubliez pas de demander la résiliation ou le transfert de vos différents contrats (EDF, GDF, eau, téléphone, câble...).



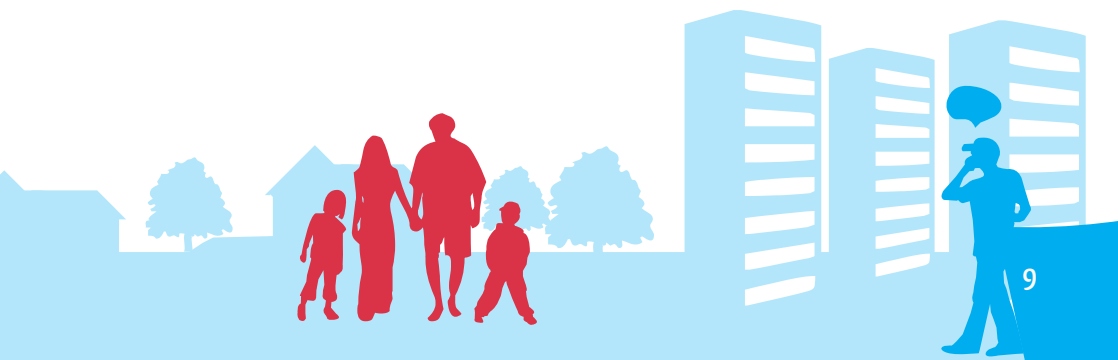
## > Dépôt de garantie (Caution)

La caution de votre logement actuel sera directement reportée sur votre nouveau logement (sans réévaluation). Vous n'avez aucune démarche à effectuer.



## > Déménagement

Il sera réalisé par une entreprise qualifiée prise en charge par votre bailleur. Les cartons et adhésifs vous seront fournis.



# Vous emménagez dans votre nouveau logement

---



## > Assurance logement

Avant d'emménager dans votre nouveau logement, vous devez contacter votre assureur pour qu'il transfère votre assurance sur ce nouveau logement.



## > Etat des lieux

Votre bailleur effectuera un état des lieux avec vous lors de votre entrée dans le nouveau logement.

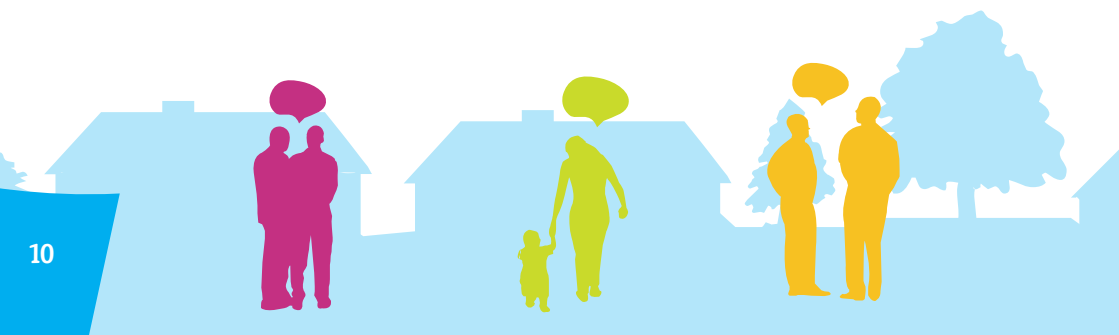


## > Transfert d'abonnements

Il vous sera demandé de transférer l'ensemble de vos abonnements et d'ouvrir les compteurs (EDF, câble, adresse...). La Maison du Projet peut vous aider à effectuer ces démarches administratives.



Pour les frais d'ouverture de compteurs (EDF,...), adressez-vous à votre bailleur, et conservez bien vos factures.



# Accompagnement social

---

Le relogement est une étape importante pour vous et votre famille. Il peut constituer un **nouveau départ**.

En cas de besoin, des professionnels se tiennent à votre disposition pour :

> **Réfléchir avec vous à un parcours d'insertion sociale et professionnelle**

Contact : ANPE



> **Accompagner les jeunes titulaires du Bac et de diplômés de l'enseignement supérieur dans la recherche d'un emploi**

Contact : La Mission Locale



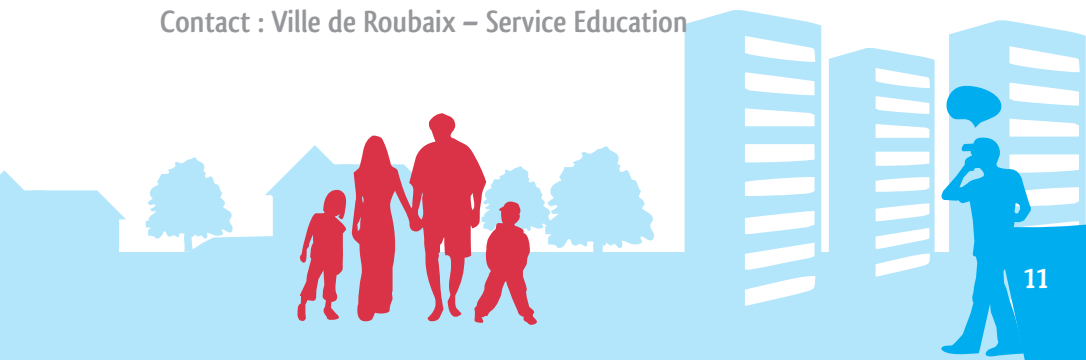
> **Vous proposer un accompagnement spécifique lié au logement**

Contact : votre bailleur



> **Vous aider dans vos démarches de réinscription scolaire, si vous changez de quartier ou de ville.**

Contact : Ville de Roubaix – Service Education



## Contacts utiles

### Maison du Projet des Trois Ponts

71 avenue de Verdun – Tél. : 03.20.99.10.01.

### Logicil-Groupe CMH

346 rue de Lannoy – Tél. : 03.20.75.46.03.

### Lille Métropole Habitat

67 avenue Motte – Tél. : 03.20.99.21.99.

### PACT Métropole Nord

25 rue de Lille – Tél. : 03.20.89.50.50.

### Maison de l'Initiative et de l'Emploi

150 rue du Fontenoy - Tél. : 03.59.30.66.00.

### ANPE – Antenne Trois Ponts

71 avenue de Verdun

### Associations représentantes des locataires

CLCV

CNL

AFOC

*Dans le cadre de votre relogement, n'hésitez pas à contacter vos référents habituels (CAF, Assistante Sociale, ...)*

